



**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENTS 2018-33, 2018-36 ET 2018-37**

**AVIS** est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018, a adopté les règlements suivants :

**2018-33** : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 afin d'autoriser la classe d'usages 6543 *Pouponnière et garderie de nuit*, spécifié dans la liste des codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) du Manuel de l'évaluation foncière du Québec.

**2018-36** : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 afin d'autoriser la classe d'usages H-e (Trifamiliale isolée) à l'intérieur de la zone 882-Ca et de fixer les normes de lotissement qui lui seront applicables.

**2018-37** : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser l'usage 6344 *Service d'aménagement paysager ou de déneigement* dans la classe I-a (Commerce de gros et industrie à incidence faible), et de modifier l'article 9.1 établissant les normes relatives aux constructions et usages autorisés en cour avant.

Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le 19 septembre 2018, a examiné ces règlements et les a approuvés et déclarés conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ces règlements le 24 septembre 2018.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ces règlements sont en force et en vigueur depuis le 24 septembre 2018, conformément à la loi.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 3 octobre 2018.

  
**Me ANNIE LAFOND, notaire**  
Greffière